

Nouvelle face nationale de pièces en euros destinées à la circulation

(2019/C 351/08)



Face nationale de la nouvelle pièce commémorative de 2 EUR destinée à la circulation et émise par l'Allemagne

Les pièces en euros destinées à la circulation ont cours légal dans l'ensemble de la zone euro. Afin d'informer le public et toutes les parties qui doivent manipuler les pièces, la Commission publie une description des dessins de toutes les nouvelles pièces ⁽¹⁾. Conformément aux conclusions adoptées à ce sujet par le Conseil le 10 février 2009 ⁽²⁾, les États membres de la zone euro et les pays qui ont conclu un accord monétaire avec l'Union européenne prévoyant l'émission de pièces en euros sont autorisés à émettre des pièces commémoratives en euros destinées à la circulation sous certaines conditions, notamment qu'il s'agisse uniquement de pièces de 2 EUR. Ces pièces ont les mêmes caractéristiques techniques que les autres pièces de 2 EUR, mais un dessin commémoratif hautement symbolique au niveau national ou européen illustre leur face nationale.

Pays d'émission: Allemagne

Sujet de commémoration: 30^e anniversaire de la chute du mur de Berlin

Description du dessin: Le mur de Berlin est tombé il y a trente ans. Au-delà de son importance pour la société allemande, cet événement a eu des conséquences pour le monde entier. Le 9 novembre 1989, il a marqué la fin de la guerre froide et le début d'un apaisement après plusieurs décennies de tensions internationales. Au niveau européen, c'est la première étape de la réunification de l'un des principaux pays de l'Union européenne. Ce changement majeur s'est concrétisé par le traité de Moscou dont la France était signataire. L'Union européenne a ensuite accueilli 16 millions de nouveaux citoyens en un an seulement, avec un effet structurel et économique pratiquement équivalent à celui de l'accueil d'un nouveau pays!

Le dessin représente le mur de Berlin, ouvert en son centre, laissant passer des colombes (allégorie de la paix internationale) et la foule en liesse. La Porte de Brandebourg, symbole de Berlin par excellence, est représentée en arrière-plan. La mention «30 Jahre Mauerfall» (30 ans de la chute du mur de Berlin) est inscrite sur un côté du mur. L'année d'émission «2019» apparaît dans le bas du dessin, et à sa droite, l'indication du pays émetteur «D».

L'anneau extérieur de la pièce représente les douze étoiles du drapeau européen.

Volume d'émission estimé: 30 000 000

Date d'émission: Septembre/octobre 2019

⁽¹⁾ Voir le JO C 373 du 28.12.2001, p. 1, pour les faces nationales de toutes les pièces émises en 2002.

⁽²⁾ Voir les conclusions du Conseil «Affaires économiques et financières» du 10 février 2009 et la recommandation de la Commission du 19 décembre 2008 concernant des orientations communes pour les faces nationales et l'émission des pièces en euros destinées à la circulation (JO L 9 du 14.1.2009, p. 52).